

# DOSSIER DE PRESSE



**ENFANCE ET PARTAGE**

**N°Vert**



**0 800 05 1234**

**APPEL ANONYME ET GRATUIT DEPUIS UN FIXE**

**CONSTRUIRE UNE SOCIETE QUI RESPECTE  
LES ENFANTS ET LEURS DROITS**

# Sommaire

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
Construire une société qui respecte les enfants et leurs droits .....	3
Un temps d'avance sur l'évolution de la société et des institutions .....	4
Une notoriété confirmée .....	5
L'aide à l'enfance, un engagement qui dépasse les frontières nationales .....	5
<b>1- Donner à l'enfant maltraité une existence juridique et une place dans la pratique judiciaire.....</b>	<b>6</b>
a) La reconnaissance juridique de la souffrance de l'enfant maltraité .....	6
b) Donner à la jeune victime sa place dans le processus administratif et judiciaire .....	6
c) Des textes de loi à améliorer en permanence .....	7
<b>2- Des services au plus près des besoins des jeunes victimes .....</b>	<b>8</b>
a) Le Numéro Vert, une main tendue aux victimes et à leurs proches .....	8
b) Des services juridiques adaptés aux cas des jeunes victimes .....	9
c) Le suivi psychologique, indispensable complément de l'assistance juridique et de la démarche judiciaire .....	10
d) 22 comités départementaux au plus près du public .....	11
<b>3- La prévention de la maltraitance et l'information sur les droits de l'enfant, au cœur de l'action d'Enfance et Partage.....</b>	<b>12</b>
a) Sensibiliser les enfants et les jeunes à la maltraitance .....	12
b) Former les professionnels de l'enfance .....	13
c) Informer les enfants sur leurs droits fondamentaux .....	13
<b>4- Allo Parents Bébé, premier Numéro Vert de soutien à la parentalité .....</b>	<b>14</b>
a) Un réel besoin d'accompagnement de la cellule familiale .....	14
b) Les missions d'Allo Parents Bébé.....	14
c) A l'autre bout du fil, une jeune mère et son premier bébé .....	15
d) Le Comité éthique et scientifique : 6 hautes cautions scientifiques et morales .....	15
e) Un Numéro Vert complémentaire du service public .....	15
<b>Annexes.....</b>	<b>16</b>
Enfance et Partage en chiffres.....	16
Clémence Poesy marraine d'Enfance et Partage.....	17
La prévention en milieu scolaire .....	18
L'étude « Parents, directeurs d'école : regard croisé sur les droits de l'enfant » .....	19
La campagne de mobilisation contre la maltraitance des enfants .....	20
300 bénévoles sur le terrain .....	21
Les comités départementaux d'Enfance et Partage.....	23
Contacts Enfance et Partage .....	24

## Préambule

### Construire une société qui respecte les enfants et leurs droits

Depuis 35 ans, Enfance et Partage - association reconnue d'utilité publique - se bat pour la reconnaissance, la promotion et la défense des droits de l'enfant, en France et dans le monde. Elle lutte pour protéger et défendre les mineurs contre toutes les formes de maltraitance, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle.

Par son engagement pour la défense des droits de l'enfant et sa présence permanente aux côtés des jeunes victimes, Enfance et Partage est un acteur incontournable de la lutte contre la maltraitance et pour la protection de l'enfance. Depuis la création en 1988 du Numéro Vert d'aide, de soutien et d'accompagnement des mineurs victimes de mauvais traitements, elle s'est imposée comme association de référence pour les ministères concernés par la protection de l'enfance et dans les différents travaux parlementaires consacrés à cette problématique.

En France, le nombre de décès d'enfants par sévices corporels oscille entre 400 et 700 par an soit pratiquement 2 par jour<sup>1</sup> et **98 000 enfants sont en danger**<sup>2</sup>. Près de **2 % des enfants de moins de 18 ans se sont trouvés dans des situations suffisamment préoccupantes pour devoir être protégés de leur entourage immédiat**. A fin 2006, **265 913 enfants** de cette classe d'âge bénéficiaient d'au moins une mesure de prise en charge par les services de protection de l'enfance<sup>3</sup>.

Plus que jamais, l'ensemble de la société doit apprendre à mieux protéger les mineurs, s'organiser pour les soustraire à la violence des adultes et s'efforcer de réparer les traumatismes provoqués par les mauvais traitements et les violences. En un mot, ne pas les priver de leur enfance et leur donner la possibilité de grandir dans un environnement qui les respecte.

---

<sup>1</sup> Rapport sur le projet de loi relatif à l'accueil et la protection de l'enfance. Sénat 2003. <http://www.senat/rap/103-010/03-0100.html>

<sup>2</sup> Derniers chiffres publiés par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée – ODAS en 2006

<sup>3</sup> Quatrième Rapport annuel au Parlement et au Gouvernement de l'Observatoire national de l'enfance en danger, 2008

## Un temps d'avance sur l'évolution de la société et des institutions

- **En 1979, Enfance et Partage**, toute jeune association créée pour venir en aide aux enfants du tiers-monde, **dénonce le scandale des enfants martyrisés en France**. Dans les années 80, l'urgence est de repérer les cas de mauvais traitements afin de soustraire les victimes à leurs agresseurs. Les chiffres de la maltraitance sont alors très en dessous de la réalité, traduisant les **failles du système de détection des violences à enfant et l'absence d'un système institutionnel cohérent de protection des mineurs**. Ceux qui peuvent avoir connaissance de ces faits ne savent pas à qui s'adresser. Ceux qui en sont les témoins ont peur de parler et n'osent pas s'adresser directement aux autorités compétentes. Enfance et Partage propose à l'Etat la création d'un numéro d'urgence mais se heurte à un refus. **L'association décide alors de s'engager sur les deux fronts : la reconnaissance des droits des mineurs et la détection des enfants maltraités**.
- C'est ainsi que, seule et sur fonds privés, Enfance et Partage décide en **1988** de mettre en service une **ligne téléphonique anonyme et gratuite**, le Numéro Vert, le 0800 05 1234. La **création du Numéro Vert a un fort retentissement** et donne lieu à une importante vague d'appels, montrant le besoin d'un relais entre la population et les institutions chargées de la protection des mineurs. Dès l'année suivante, la loi relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance du 10 juillet 1989 pose les bases législatives de la lutte contre la maltraitance. Dans la foulée, l'ouverture du SNATEM (Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance Maltraitée) traduit la **prise en compte du phénomène par les pouvoirs publics**. Devenu le « 119 Allo Enfance Maltraitée » en mars 1997, ce service a pour vocation d'accueillir les appels des enfants en danger ou en risque de l'être, et de transmettre ces informations préoccupantes aux Conseils Généraux.
- En prise directe avec les problèmes rencontrés par les proches des jeunes victimes, le Numéro Vert d'Enfance et Partage est de fait un irremplaçable outil de connaissance et de compréhension des mécanismes de la maltraitance. Il permet à Enfance et Partage d'**identifier les manques les plus cruels du système de protection des mineurs** : lacunes de l'arsenal législatif, failles du dépistage des cas de maltraitance, lenteurs administratives et judiciaires, lourdeur des frais de justice, difficulté de faire entendre la parole de la victime dans l'instruction et les procès... A partir du Numéro Vert, Enfance et Partage devient donc acteur du dispositif de protection des mineurs contre la maltraitance, en répondant aux besoins les plus pressants des enfants et des jeunes en souffrance ou en danger, et en apportant sa contribution à l'évolution de l'arsenal législatif et réglementaire dans ce domaine.

### **Avec le Numéro Vert, Enfance et Partage pose les fondements de son engagement :**

- **Ecouter, conseiller, soutenir et accompagner les victimes** et leurs proches aussi longtemps que l'intérêt du mineur l'exige.
  - **Etre le porte-parole des droits de l'enfant.**
- Dans les années **2004-2005**, dans la perspective de la célébration en 2009 des 20 ans de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, Enfance et Partage décide d'en appliquer au plus près l'article 6 qui déclare que « l'enfant a un droit inhérent à la vie ». Agissant là encore en précurseur, l'association lance en février 2008 **Allo Parents Bébé, le premier Numéro Vert d'écoute et de soutien à la relation parents-bébé**. Son objectif ? Agir au service du développement harmonieux du bébé dans sa cellule familiale, avec la volonté d'intervenir le plus en amont possible des difficultés et de la dégradation éventuelle des situations. Avec la création d'Allo Parents Bébé, l'association franchit un pas supplémentaire vers la prévention précoce de la maltraitance.

## Une notoriété confirmée

- **1 Français sur 4 connaît l'association Enfance et Partage\*** (notoriété globale) en 2011, soit 23% des personnes interrogées.
- **La protection de l'enfance** reste une **cause prioritaire** pour les Français interrogés. 35% de ces personnes choisissent l'item « aide et protection de l'enfance » parmi les 3 causes prioritaires à mener, et 14% d'entre eux mentionnent cette cause en premier. C'est l'item le plus cité par les répondants avec la recherche médicale (35% également)\*.

*\*Baromètre d'image et de notoriété des ONG France Générosités / IFOP, mai 2011 (échantillon de 2041 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, interrogé en face à face à leur domicile)*

## L'aide à l'enfance, un engagement qui dépasse les frontières nationales

Même si une grande partie de son activité se déroule sur le territoire français, Enfance et Partage met également en place des actions d'aide humanitaire en faveur des enfants du monde : création de centres nutritionnels, centres médico-sociaux, centres d'accueil et de formation pour les « enfants des rues », hospitalisation dans des hôpitaux français d'enfants gravement malades, secours en nature, aide à des familles en difficulté...

Depuis quelques années, l'association concentre ses efforts prioritairement sur l'éducation et la scolarisation, en accord avec le droit à l'éducation, l'un des articles forts de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

- **Madagascar**

- Aide à la scolarisation et programme de cantine scolaire au Centre de développement d'Andohatapenaka, dans la banlieue de Tananarive, au bénéfice de 800 enfants issus d'un bidonville de l'est de la capitale (en partenariat avec le CDA).
- Soutien de l'orphelinat pour 50 jeunes filles de Namehana, au nord de la capitale.

- **Sénégal**

- Création et fonctionnement d'une école maternelle et d'une structure éducative pour les familles de la communauté de M'Bour, en partenariat avec le HCMS-CEME.
- Soutien de l'école des Cajoutiers à Warang, à 90 kms au sud de Dakar.
- Financement de fournitures scolaires, literie et mobilier à l'association « Solidarité Pour les Enfants des Rues (SPER) » à Dakar.

- **Inde**

- Soutien de l'école de Gangotri à Bénarès et de l'école de Ambedkar en partenariat avec DEVA Europe.

# 1- Donner à l'enfant maltraité une existence juridique et une place dans la pratique judiciaire

Aujourd'hui membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE), du Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED) et de l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux d'Ile de France URIOPSS, Enfance et Partage participe depuis la fin des années 1980 à de nombreux travaux ministériels et parlementaires consacrés à la problématique des droits de l'enfant.

## a) La reconnaissance juridique de la souffrance de l'enfant maltraité

Dans les années 80, le système institutionnel de protection des mineurs ne disposait pas de bases juridiques prenant en compte la souffrance des enfants, et le mineur maltraité n'a commencé à avoir une existence propre que très récemment. Enfance et Partage a participé aux **groupes de travail mis en place par les ministères concernés** qui ont abouti à la loi du 10 juillet 1989, fondement juridique de la protection de l'enfance en France.

Ce texte de loi, ainsi que la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990, ont permis de définir les différentes formes de maltraitance, les infractions pénales permettant de juger les auteurs et complices de mauvais traitements à enfant, et de faire reconnaître les droits de la jeune victime. A cette époque, la création du Numéro Vert a permis de faire progresser cette cause et de faire entériner par la loi que, **si l'enfant est une personne, l'enfant victime a des droits.**

## b) Donner à la jeune victime sa place dans le processus administratif et judiciaire

Conséquence logique de son engagement en faveur d'un arsenal législatif et réglementaire adapté au phénomène de la maltraitance, Enfance et Partage œuvre pour **faire appliquer les droits de l'enfant par la justice** et pour donner leur place aux mineurs dans le processus administratif et judiciaire.

### Se constituer partie civile pour défendre les intérêts d'un mineur maltraité

Pour Enfance et Partage, se constituer partie civile dans une procédure pénale correspond à la volonté profonde de faire respecter les droits de l'enfant en soutenant la cause d'un mineur maltraité, dans l'espoir que les erreurs commises ne se reproduisent plus.

L'association s'est notamment portée partie civile dans de nombreux procès pour dénoncer un dysfonctionnement sur un dossier, prendre le relais d'un enfant décédé à la suite de mauvais traitements infligés par ses parents, ou être utile à la défense d'un mineur ou d'un jeune dans son action en justice contre les adultes qui l'ont maltraité dans son enfance.

## Etre désigné administrateur ad hoc pour un mineur

Enfance et Partage est régulièrement appelée à assurer sur le plan pénal, et plus récemment sur le plan civil, la fonction d'administrateur ad hoc auprès de certaines jeunes victimes.

Considéré comme incapable en droit français, un mineur doit en effet être représenté par un adulte s'il veut saisir la justice pour demander l'application d'un droit ou demander réparation d'un préjudice. L'administrateur ad hoc exerce ainsi les droits du mineur le temps de la procédure.

Choisi parmi des personnalités agréées par la justice, il mandate un avocat chargé de représenter l'enfant, l'accompagne humainement et juridiquement jusqu'au procès.

L'exercice de cette fonction est une voie d'accompagnement privilégiée qu'Enfance et Partage entend développer pour être au plus près de la défense des intérêts des mineurs maltraités. L'association a élaboré pour ses collaborateurs une **charte de déontologie** et un **recueil de bonnes pratiques**, mis en place des campagnes d'information afin de susciter de nouvelles candidatures à cette fonction, et initié un programme de formation juridique et psychologique.

## c) Des textes de loi à améliorer en permanence

Enfance et Partage travaille en permanence à faire évoluer le regard que les institutions portent sur les droits du mineur et notamment à faire progresser les textes de loi sur des sujets comme l'audition de l'enfant, les mesures administratives de protection, le dispositif SOS Enlèvement d'enfant, l'inceste, le viol sur mineur, ou encore l'allongement des délais de prescription des actes de maltraitance.

## 2- Des services au plus près des besoins des jeunes victimes

Grâce à son organisation géographique et à la disponibilité de ses équipes, Enfance et Partage a mis en place au cours des années une **réponse pragmatique et adaptée aux besoins des victimes et de leur entourage**. Les appels au Numéro Vert aboutissent au siège parisien de l'association, puis les dossiers sont ensuite suivis par les comités départementaux de l'association, ou par le siège pour les départements ne disposant pas d'un comité.

### a) Le Numéro Vert, une main tendue aux victimes et à leurs proches

Chaque année depuis 1988, Enfance et Partage reçoit plusieurs milliers d'appels au Numéro Vert et apporte écoute, conseils juridiques et soutien psychologique aux jeunes victimes de mauvais traitements et à leur entourage. **En vingt ans de fonctionnement, le Numéro Vert a été à l'écoute de près d'un million de personnes.**

Sans l'appel d'un témoin au 0800 05 1234, les autorités de police, de justice ou les services sociaux n'auraient peut-être pas connu l'existence de certains de ces enfants, et ceux-ci n'auraient pas fait l'objet de mesures de protection. Ainsi, **40 % des cas signalés au Numéro Vert ne sont pas connus des services officiels. Sans ce simple coup de fil**, des milliers d'enfants, d'adolescents, de jeunes et leurs proches auraient été **un peu plus seuls face à la violence des adultes** et sans la protection des autorités chargées de faire appliquer la loi.

Conçu au départ pour recueillir et transmettre des informations sur les cas de mineurs victimes de maltraitements psychologiques et physiques, de violences sexuelles ou de négligences graves, et leur venir en aide, **le Numéro Vert a évolué au fil des années vers un service offrant toute une palette d'aide et d'accompagnement aux victimes et à leur famille.**

En 2010, Enfance et Partage a atteint les 50 % d'appels efficaces, c'est-à-dire correspondant à ses domaines d'action et ayant nécessité une écoute qualifiée, et si nécessaire, un accompagnement individualisé.

### Ce que le public vient chercher au Numéro Vert

- **Parler, être écouté, conseillé et orienté**

Les appels au Numéro Vert sont reçus par 25 écoutants, spécialement formés pour écouter l'appelant et analyser sa situation afin de le conseiller et de l'orienter au mieux. Lorsqu'un mineur leur paraît en danger, ou face aux révélations d'un enfant (souvent le leur), que faire ? Comment porter plainte ? A qui s'adresser afin que l'enfant soit protégé ? Comment vivre avec la culpabilité de ne pas avoir vu et réagi plus tôt devant la souffrance de l'enfant ?

- **Etre aidé pas à pas dans les démarches juridiques**

Quand un appelant demande l'intervention d'Enfance et Partage, c'est le plus souvent un parent dont l'enfant est maltraité au sein de la famille. Le mineur peut être déjà défendu par un avocat, la procédure pénale engagée... Mais le parent est désorienté, ne voit pas le lien entre l'enquête des services sociaux et l'action en justice, ne comprend pas ce que lui dit son avocat. L'association lui vient alors en aide tout au long de son parcours judiciaire.

- **Transférer la responsabilité de signaler un cas de maltraitance**

Quelqu'un sait que l'enfant de ses voisins est maltraité, mais n'ose pas ou ne souhaite pas assumer la responsabilité d'en avertir les autorités. Il demande au Numéro Vert de l'aider dans sa démarche ou de s'en faire le porte-parole. Si ce tiers veut rester anonyme et si l'association estime que les informations fournies sont suffisamment préoccupantes, Enfance et Partage les transmet aux cellules départementales de recueil ou, en cas d'extrême gravité, au Procureur de la République.

## **Une ligne téléphonique en prise directe avec la réalité de la maltraitance**

L'ensemble des témoignages recueillis au Numéro Vert (près d'un million d'appels ont été reçus depuis 1988) donne à Enfance et Partage des informations précieuses sur les caractéristiques de la maltraitance en France.

- **Des violences intra-familiales**

Les cas de mauvais traitements à enfants recueillis au Numéro Vert sont en majorité infligés dans le cadre familial.

Dans 90 % des cas, les appels dénoncent des violences au sein de la famille. Près de 30 % signalent des négligences ou privations, plus de 25 % signalent des maltraitements physiques, et plus de 20 % des maltraitements psychologiques. Les cas de dénonciation de viols et d'attouchements sexuels avoisinent les 20 %. Et souvent, la victime subit plusieurs types de maltraitance.

Deux contextes familiaux particuliers sembleraient favoriser les faits de maltraitance : les litiges de garde et les violences conjugales.

Parmi les 10 % de violences extra-familiales, la majorité concerne des faits d'agressions sexuelles ou de viols.

- **Un Numéro Vert utilisé surtout par les femmes et les membres de la famille**

Sur l'ensemble des appels traités ces dernières années, les deux-tiers proviennent d'un membre de la famille, (dont la mère pour 26 % et les grands-parents pour 17 %), et le quart de personnes extérieures (entourage, voisins, personnel institutionnel). Seuls 8% des appels viennent de la victime elle-même.

## **b) Des services juridiques adaptés aux cas des jeunes victimes**

Du conseil ponctuel à la constitution de partie civile en passant par le signalement au Procureur de la République, Enfance et Partage peut mobiliser en faveur de l'appelant au Numéro Vert toute une palette de services juridiques adaptés à la nature et à la gravité des faits.

### **Les conseils juridiques ponctuels**

C'est une part très importante de la mission que l'association remplit à travers le Numéro Vert : **les deux tiers des appels sont consacrés à de l'écoute et à des conseils ponctuels.** Dès lors que le cas d'un mineur est transmis aux autorités, Enfance et Partage suit la procédure, conseille la victime et ses proches et, si besoin est, les fait assister par un avocat et les soutient sur le plan psychologique. Enfance et Partage reste en lien avec la victime et avec l'appelant jusqu'à ce que des mesures soient prises pour protéger le mineur.

## L'accompagnement en justice

Si une plainte est déposée auprès de la justice et si la victime le souhaite, l'association suit le dossier et la conseille, lui propose les services d'un avocat, l'accompagnant ainsi elle et sa famille tout au long des procédures judiciaires. Une **cinquantaine d'avocats spécialisés** dans les droits de l'enfant exerçant sur l'ensemble du territoire et très impliqués dans cette cause sont régulièrement mandatés par Enfance et Partage pour assurer la défense des victimes dans les procès.

Compte tenu du coût d'une procédure pénale, des familles aux revenus trop élevés pour bénéficier de l'aide juridictionnelle mais trop faibles pour pouvoir assumer seules les frais d'un procès ne pourraient pas aller en justice sans l'intervention de l'association, ni être défendues au mieux de l'intérêt de l'enfant.

En 2011, l'association s'est constituée partie civile dans 18 nouvelles procédures pénales, qui concernent à nouveau majoritairement des faits de violences sexuelles.

## La transmission des informations préoccupantes

Si un appel au Numéro Vert laisse penser qu'un mineur est en danger, le service juridique de l'association contacte les institutions en relation avec l'enfant (services sociaux, école...), afin de recueillir leur avis. En fonction de ces informations, l'association engage des démarches auprès des cellules départementales de recueil, de traitement et d'évaluation, pour que des mesures de protection soient prises en faveur du mineur.

En cas de violences sexuelles ou d'extrême gravité, les informations sont transmises directement au Procureur de la République, et une copie de ce signalement est adressée à la cellule départementale compétente. Environ **4% des cas reçus au Numéro Vert** sont suffisamment préoccupants pour qu'Enfance et Partage se substitue à l'entourage et porte la situation de l'enfant maltraité à la connaissance des institutions publiques.

## La mission d'administrateur ad hoc

Sur décision judiciaire, l'association peut être désignée administrateur ad hoc, dans le cadre d'une procédure pénale ou civile, lorsque les parents sont défaillants ou eux-mêmes auteurs des faits. Son rôle est alors de représenter l'enfant et de défendre ses intérêts sur le plan judiciaire mais aussi de l'accompagner humainement jusqu'au procès.

Des formations spécifiques, juridiques et psychologiques, sont mises en place à cet effet afin d'assurer aux administrateurs ad hoc d'Enfance et Partage toutes les compétences nécessaires pour exercer cette mission. Au cours de l'année 2011, l'association est ainsi intervenue dans 166 affaires, et a été désignée dans 72 nouvelles procédures concernant 97 enfants.

## c) Le suivi psychologique, indispensable complément de l'assistance juridique et de la démarche judiciaire

Aux traumatismes physiques de la maltraitance sont associés des dommages psychologiques souvent irréversibles s'ils ne sont pas identifiés et rapidement pris en charge dans le cadre d'un suivi psychologique adapté.

### « Aider un enfant, c'est sauver un adulte »

Ce suivi est un élément fort de l'action d'Enfance et Partage pour qui « **aider un enfant, c'est sauver un adulte** ». Depuis l'appel au 0800 05 1234 jusqu'à l'application des mesures administratives de protection de l'enfant, voire, le cas échéant, jusqu'à la fin du procès contre l'auteur des mauvais traitements, la **prise en charge psychologique de la victime** peut être ponctuelle ou se prolonger sur le long terme. Enfance et Partage est en mesure de mettre en place sans attendre des psychothérapies pour les victimes qu'elle suit, alors que les délais nécessaires dans les Centres médico-psychologiques pour obtenir un suivi régulier sont souvent de plusieurs mois.

## Des centaines de patients aidés gratuitement chaque année

Sur toute la France, **une trentaine de psychologues en liaison avec les comités départementaux** de l'association assurent un suivi psychologique des mineurs et de certains membres de leur famille. Près de 1 000 séances de psychothérapie ont ainsi été dispensées en 2011. Dans certains cas, une participation financière symbolique est demandée à la famille.

L'association oriente les mineurs et/ou leurs familles, des adolescents et des jeunes adultes, ainsi que des parents, souvent eux-mêmes victimes de maltraitances dans leur enfance.

Des entretiens téléphoniques avec la psychologue de l'association sont également proposés aux victimes et à leur entourage proche, principalement les parents. Ces entretiens peuvent également déboucher sur un soutien plus important, une orientation psychologique, un suivi psychologique pris en charge par l'association, ou encore l'ouverture d'un dossier juridique.

## d) 22 comités départementaux au plus près du public

Animés par des bénévoles, les comités départementaux réalisent en France métropolitaine et Outre-Mer une part importante de ce travail de proximité et constituent un indispensable relais pour toutes les actions d'Enfance et Partage. Leurs activités au service de la lutte contre les violences à enfants concernent aussi bien la transmission des informations préoccupantes vers les cellules départementales, l'écoute, le soutien psychologique et l'accompagnement juridique des jeunes victimes et de leurs familles que les actions d'information et de prévention en milieu scolaire et l'aide sociale directe (*voir leurs coordonnées en annexe*).

### 3- La prévention de la maltraitance et l'information sur les droits de l'enfant, au cœur de l'action d'Enfance et Partage

Au delà de son action de porte-parole des droits de l'enfant et d'aide aux mineurs victimes de mauvais traitements, Enfance et Partage s'est toujours préoccupée d'**informer les enfants, préadolescents et adolescents sur la conduite à tenir** s'ils étaient l'objet de maltraitance de la part d'un adulte, que ce soit un membre de leur famille, de leur entourage ou une personne ayant autorité sur eux.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), proclamée par l'ONU le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France en 1990, énonce les droits fondamentaux de l'enfant. Elle constitue le cadre soutenant toutes les missions d'Enfance et Partage, qui lutte sans relâche pour que soient appliqués les droits de tous les enfants. L'association est agréée organisme éducatif complémentaire d'enseignement public par le ministère de l'Education nationale depuis 2007, et intervient régulièrement dans les écoles et auprès des professionnels de l'enfance pour informer, sensibiliser et dialoguer autour du thème de la maltraitance et des droits de l'enfant.

#### a) Sensibiliser les enfants et les jeunes à la maltraitance

L'objectif des séances de prévention dans les établissements scolaires et autres lieux fréquentés par des jeunes est de sensibiliser chacun d'entre eux à la problématique de la maltraitance, de leur donner des règles d'autoprotection et de leur permettre de parler. Grâce à des « messages de discernement » (Qu'est-ce qui est normal et qu'est-ce qui ne l'est pas ?), l'enfant apprend à repérer les situations à risques. Il se voit confirmer par un adulte que nul n'a le droit de porter atteinte à son corps, et comprend qu'il peut rechercher de l'aide auprès de personnes en qui il a confiance. Il apprend également à identifier les personnes ressources présentes dans l'établissement.

Les thématiques abordées lors des actions de prévention ont été enrichies des nouvelles formes de violences ou de danger auxquelles les enfants et adolescents sont aujourd'hui confrontés : risques liés à Internet (en partenariat avec l'association Action Innocence), actes de maltraitance commis par des femmes, violences psychologiques, racket et bagarres en milieu scolaire...

Suivant l'âge des enfants, plusieurs outils sont utilisés par les animateurs de l'association : marionnettes pour les plus jeunes, petits films en école primaire, collège et lycée, travaux de groupes en séances interactives en classe de 3<sup>ème</sup>. La pédagogie et les matériels ont été adaptés à cette génération qui vit et grandit avec Internet et la télévision. Au collège, chaque séance s'achève par des échanges sur les différents types de maltraitance. Les prises de parole reflètent toujours des expériences vécues, traumatisantes ou non, dans la vie quotidienne des jeunes. Elles libèrent la parole et permettent un suivi par les adultes de l'établissement.

Il s'avère que, selon l'expérience de certains comités d'Enfance et Partage, **près de 44 % des jeunes, au collège comme au lycée, n'ont jamais abordé ces questions dans leur établissement** (voir annexe).

Enfance et Partage a réalisé, avec une équipe de spécialistes de la prévention composée de professionnels de l'Education nationale, de psychologues et de psychiatres, le cd-rom "**Protection de l'enfance – Suivez Arthur !**" Distribué dans plus de 34 000 écoles élémentaires de France, ce cd-rom permet aux équipes enseignantes de travailler sur les droits de l'enfant dans leur classe.

En 2011, plus de 4 000 élèves (de la maternelle à la terminale) ont bénéficié de ces actions de prévention.

## **b) Former les professionnels de l'enfance**

En complément aux actions de prévention auprès des jeunes, **Enfance et Partage intervient également auprès des professionnels de l'enfance** pour les informer sur les droits de l'enfant et les sensibiliser aux problèmes liés aux diverses formes de maltraitance.

En 2011, près de 400 enseignants, gendarmes, assistantes maternelles, infirmières scolaires, éducateurs, étudiants en médecine et médecins ont été sensibilisés aux questions de maltraitance.

## **c) Informer les enfants sur leurs droits fondamentaux**

Enfance et Partage a réalisé, en 2010, une étude sur la notoriété de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Elle présente la particularité d'interroger des directeurs d'écoles élémentaires et des parents d'enfants scolarisés dans ces mêmes établissements, afin de croiser ces regards complémentaires.

Face aux conclusions de cette étude (voir annexe), l'association a décidé de développer un jeu de plateau « En route vers mes droits » à destination des élèves de 8 à 11 ans pour sensibiliser les enfants à leurs droits. Ce jeu à la fois ludique et pédagogique met en avant 9 droits issus de la CIDE.

Conçu par un comité d'experts et animé par des bénévoles d'Enfance et Partage en collaboration avec l'enseignant, « En route vers mes droits » a pour objet de faire découvrir leurs droits aux enfants en jouant, Il place l'enfant au cœur du dispositif et lui propose un parcours composé de questions, activités, débats et théâtre qui l'amène à se former en apportant ses compétences et connaissances au service de son équipe.

Avec cet outil novateur, dédié aux classes de CE2, CM1 et CM2, qui implique tous les élèves et leur enseignant, l'objectif d'Enfance et Partage est de sensibiliser les enfants à leurs droits fondamentaux.

## 4- Allo Parents Bébé, premier Numéro Vert de soutien à la parentalité

A travers sa longue pratique de la téléphonie sociale, Enfance et Partage a identifié que les violences subies par les enfants se produisent à plus de 85 % dans le cadre familial et qu'elles sont souvent le fruit de dysfonctionnements graves dans la relation entre l'enfant et ses parents.

C'est pour pallier l'absence de relais autour des jeunes parents aux heures où les professionnels ne sont pas nécessairement disponibles qu'**Enfance et Partage a créé en février 2008 Allo Parents Bébé, le premier Numéro Vert national, anonyme et gratuit d'aide à la relation parents-bébé, le 0800 00 3456.**

Le centre d'appels, situé à Paris au siège d'Enfance et Partage, fonctionne le lundi, mardi, jeudi de 10h à 20h, le mercredi de 10h à 13h et de 17h à 20h, et le vendredi de 10h à 17h.

### a) Un réel besoin d'accompagnement de la cellule familiale

La grossesse et la naissance ne sont pas toujours vécues comme des événements heureux, même lorsque le bébé est désiré.

La recomposition des couples, l'augmentation de la monoparentalité, la multiplication des situations professionnelles et/ou sociales précaires, la brièveté des séjours en maternité, la rupture fréquente de la transmission mère-fille, une moindre disponibilité des grands-mères... sont autant de causes génératrices de doutes et d'anxiété.

La réalité des premières semaines avec un bébé à la maison ne correspond pas toujours à l'idée que le jeune couple s'en faisait. Confronté à son inexpérience, il se retrouve en proie à de multiples questions auxquelles il pense ne pas pouvoir trouver de réponse sans une aide extérieure.

Pour répondre aux interrogations, à l'anxiété voire aux angoisses des parents, des professionnels spécialisés (puéricultrices et psychologues cliniciennes) sont à l'écoute.

Les jeunes parents peuvent appeler autant de fois qu'ils le souhaitent, et l'anonymat leur permet de parler de leurs difficultés en toute liberté, sans avoir peur d'être jugés.

### b) Les missions d'Allo Parents Bébé

- **Écouter**, sans aucun jugement de valeur, appréciation morale ou connotation sociale (ce qui fait souvent la différence avec l'entourage familial, amical ou relationnel de l'appelant).
- **Soutenir** et faire prendre conscience aux jeunes parents qu'ils sont capables de comprendre les besoins exprimés par leur bébé et de s'occuper de lui mieux que n'importe qui.
- **Orienter** vers les structures adaptées (maternités, PMI, associations...) et les professionnels de santé et de la petite enfance. Allo Parents Bébé est un service complémentaire du réseau existant

Pour prolonger le travail d'écoute initié au Numéro Vert, une **ligne de soutien personnalisé** permet depuis mars 2012 de proposer aux parents des rendez-vous d'aide et de soutien avec un interlocuteur unique

## c) A l'autre bout du fil, une jeune mère et son premier bébé

En 4 ans, le Numéro Vert Allo Parents Bébé est venu en aide à 20 000 parents et futurs parents.

L'appel type à Allo Parents Bébé, c'est une maman d'une trentaine d'années qui appelle au sujet de son premier bébé, âgé de moins de 6 mois dans plus de la moitié des cas.

Trois thématiques sont présentes dans les deux tiers des appels et restent récurrentes depuis le lancement de la ligne :

- l'allaitement, l'alimentation du bébé et les troubles digestifs, puis
- ses pleurs et son sommeil, et enfin
- la fatigue voire l'épuisement de la maman, sa santé physique et psychologique

Dans environ 20% des cas, on constate de véritables problèmes de détresse ou de grande tristesse de la maman qui peuvent nécessiter des prises en charge spécifiques.

## d) Le Comité éthique et scientifique : 6 hautes cautions scientifiques et morales

Ce comité assure le suivi et le contrôle des missions et du fonctionnement d'Allo Parents Bébé. Il en est le garant éthique et scientifique et veille au respect des valeurs et des principes qui ont inspiré la création de ce service. Il est composé de personnalités extérieures à l'association et spécialistes de la périnatalité, dont plusieurs de renom scientifique international :

- **Edouard COUTY**, conseiller-maitre à la Cour des Comptes, ancien Directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS)
- **Florence FRANCILLON**, sage-femme à l'hôpital de Poissy St Germain (Yvelines), vice-présidente de l'association « Gynécologie sans frontières »
- **Pr. René FRYDMAN**, chef du service Gynécologie-Obstétrique-Reproduction de l'hôpital Antoine Béclère (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris) de Clamart
- **Sophie MARINOPOULOS**, psychologue et psychanalyste à l'hôpital Mère-Enfant du CHU de Nantes
- **Dr Linda MORISSEAU**, pédopsychiatre, psychanalyste, chef de service du centre de guidance infantile à l'Institut de Puériculture et de Périnatalité (IPP) de Paris
- **Pr. Israël NISAND**, coordonnateur du pôle Gynécologie-Obstétrique des hôpitaux universitaires de Strasbourg

## e) Un Numéro Vert complémentaire du service public

Depuis sa mise en service en février 2008, de nombreux acteurs en contact avec les familles ont reconnu la légitimité de ce service dans l'intérêt de la cellule familiale. Ainsi, le Ministère de la Santé et des sports accueille gracieusement le colloque annuel d'Allo Parents Bébé, placé sous son haut patronage.

Des organismes publics (dont l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris), des collectivités territoriales, des professionnels sanitaires et sociaux et de la petite enfance, des maternités, des PMI... se sont fait le relais d'Allo Parents Bébé auprès des jeunes et futurs parents, ainsi que de nombreux lieux d'accueil des femmes enceintes et des jeunes parents (cabinets médicaux, pharmacies, associations, planning familial, maternités du secteur privé...).

L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Conseil Régional d'Ile de France et la Direction Générale de la Cohésion Sociale soutiennent notre initiative en participant également au financement de la ligne.

# Annexes

## Enfance et Partage en chiffres

**0 800 05 1234**

Le Numéro Vert d'écoute, d'aide et d'accompagnement  
des mineurs victimes de maltraitance et de leurs familles

**0 800 00 3456**

Allo Parents Bébé, le premier Numéro Vert de soutien à la relation parents-bébé

**22**

comités départementaux d'Enfance et Partage sur le territoire métropolitain et Outre-Mer

**300 et 15**

300 bénévoles répartis sur le territoire national  
15 salariés

**50**

avocats qui interviennent sur l'ensemble du territoire  
pour la défense des mineurs victimes et la défense des droits de l'Enfant

**30**

psychologues qui assurent le suivi psychologique des jeunes victimes et de leurs familles

**1 000**

situations d'enfants victimes de maltraitance traitées chaque année  
par l'association (procédures judiciaires et/ou suivis psychologiques)

**20 000**

appels traités par Allo Parents Bébé  
depuis son ouverture

**4 000**

élèves ayant bénéficié de nos actions de prévention en 2011

## Clémence Poesy marraine d'Enfance et Partage

Jeune actrice alternant cinéma international et cinéma français, Clémence Poésy a rejoint Enfance et Partage en septembre 2009.



*« Protéger les plus jeunes, les plus vulnérables d'entre nous, leur laisser le temps d'être des enfants, de se construire dans un environnement bienveillant et juste est l'une des bases fondamentales d'une société qui tendrait à la sagesse. Continuer à brandir le plus haut possible les droits de l'enfant, à les faire résonner, c'est notre devoir d'adultes... Je suis très fière de rejoindre aujourd'hui les équipes d'Enfance et Partage qui accomplissent depuis si longtemps un travail remarquable dans la lutte contre la maltraitance des mineurs. Elles accompagnent de toutes leurs forces ceux qui en ont besoin dans leur détresse et leur combat. S'envisager à leurs côtés, c'est rejoindre la défense d'une cause fondamentale et j'espère pouvoir servir au mieux cette mission. »*

Fille d'une mère professeur de français et d'un père directeur d'une compagnie théâtrale, Clémence Poésy fait ses premiers pas sur scène à l'âge de 14 ans. C'est en en campant la fille déjantée du couple Carole Bouquet et André Wilms dans la comédie « Bienvenue chez les Rozes » que sa carrière démarre vraiment.

Elle part tourner en Angleterre l'épopée historique « Gunpowder, treason and plot » réalisé par Gillies Mac Kinnon et dans laquelle elle incarne la Reine d'Ecosse Mary Stuart aux côtés de Robert Carlyle. Elle sera ensuite dans la série de NBC « Révélations » aux côtés de Bill Pullman et Natascha McElhone.

En 2005, en magicienne française, elle affronte Daniel Radcliffe lors du "Tournoi des Trois Sorciers" dans « Harry Potter et la Coupe de Feu » signé Mike Newell. Plus récemment, elle a été Natasha dans la série « Guerre et paix » réalisée par Robert Dornhelm avec Alessio Boni.

On a pu la voir dans « Le Grand Meaulnes », adaptation du roman d'Alain-Fournier, « Le dernier gang » d'Ariel Zeitoun, et plus récemment « In Bruges » de Martin McDonagh aux côtés de Colin Farrell et Ralph Fiennes et « Une pièce montée » de Denys Granier-Deferre.

Plus récemment elle était à l'affiche de « Lullaby for Pi » de Benoit Philippon avec Forest Whitaker, « 127 hours » de Danny Boyle et « Harry Potter and the deathly Hallows » Part 1 et 2 de David Yates dans lesquels elle retrouve son personnage de Fleur Delacour. Elle a également été choisie par Philippe Ramos pour être « Jeanne captive » aux côtés de Mathieu Amalric et Thierry Frémont.

## La prévention en milieu scolaire

Enquête réalisée par le comité Enfance et Partage de Clermont-Ferrand auprès de 142 élèves de collège, après la diffusion du film de prévention « La force d'en parler »

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Avez-vous été intéressé par le programme ?	92.25%	7.75%
Saviez-vous ce qu'était la maltraitance ?	97.20%	2.80%
<b>Aviez-vous déjà abordé le sujet de la maltraitance ?</b>	56.30%	<b>43.70%</b>
<b>Serez-vous maintenant plus attentif à la maltraitance ?</b>	<b>99.30%</b>	0.70%
	<b>Pour 139 élèves</b>	<b>Pour 3 élèves</b>
Si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance que ferez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir l'adulte le plus proche</li> <li>- Prévenir les parents, la police, Enfance et Partage, le N° Vert, le 119</li> <li>- Parler aux professeurs, aux surveillants, à l'infirmière</li> <li>- Apporter une aide à son copain pour lui permettre de parler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 élèves : Ne savent pas ce qu'ils feraient</li> <li>- 1 élève : Prend la fuite en courant car il a peur</li> </ul>

Enquête réalisée par le comité Enfance et Partage de Narbonne auprès de 175 élèves d'une classe de seconde lors d'une intervention sur la maltraitance

	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Avez-vous été intéressé par le programme ?	90%	10%
Saviez-vous ce qu'était la maltraitance ?	96%	4%
<b>Aviez-vous déjà abordé le sujet de la maltraitance ?</b>	56%	<b>44%</b>
<b>Serez-vous maintenant plus attentif à la maltraitance ?</b>	<b>89.72%</b>	10.28%
Si vous êtes témoin d'un acte de maltraitance que ferez-vous ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appeler la police, les parents (77.80%)</li> <li>- L'infirmière, les amis (22%)</li> </ul>	

## L'étude « Parents, directeurs d'école : regard croisé sur les droits de l'enfant »

Afin de dresser un bilan sur la connaissance de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) à l'école primaire et de faire le point sur l'intérêt porté par les enseignants et les parents à cette convention, Enfance et Partage a réalisé en collaboration avec Ariane Etudes la première étude nationale sur la **notoriété de la CIDE auprès de ces publics : 500 parents d'enfants de 6 à 12 ans** allant à l'école élémentaire et **506 directeurs d'écoles élémentaires** (avec une représentativité public et privé sous contrat) ont ainsi été interrogés en août 2010.

Les résultats de cette enquête ont été rendus publics lors d'une conférence de presse le 18 novembre 2010.

### Les principales conclusions de cette étude ont été les suivantes :

La CIDE est une convention largement connue des enseignants mais pas encore suffisamment des parents d'élèves de l'école élémentaire alors même qu'informer les enfants sur leurs droits est une nécessité reconnue par tous.

Tant pour les parents que pour les directeurs, apprendre aux enfants à se protéger et se défendre, prendre conscience de leurs droits et devoirs de citoyens, et leur permettre de réagir en cas de violences ou de maltraitance sont les motivations principales qui justifient cette nécessité d'informer les enfants de leurs droits.

Cependant aujourd'hui seulement 2/3 des écoles s'investissent dans l'information relative aux droits de l'enfant. Ce chiffre peut être lié au manque de visibilité des structures ressources, et notamment des associations, auprès des professionnels de l'Education nationale, alors qu'elles disposent de personnels formés et d'outils adaptés qui leur permettent d'intervenir sur ces thématiques. D'ailleurs, lorsque les écoles font appel à des structures extérieures pour des actions de sensibilisation aux droits de l'enfant, celles-ci sont réalisées dans près de la moitié des cas par des associations.

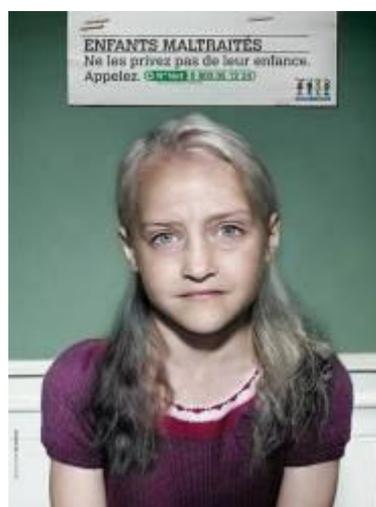
### Synthèse et chiffres clés de l'étude réalisée en août 2010

- La CIDE, une convention largement connue des enseignants (94%), mais moins des parents (60 %)
- Education, santé et maltraitance : trio de tête des droits les plus connus
- Parents (90%) et enseignants (99%) unanimes sur l'utilité d'informer les enfants de leurs droits
- Informer les enfants pour les aider à se protéger/se défendre : 1<sup>ère</sup> préoccupation des directeurs (67%) et des parents (51%)
- Plus de 2/3 des écoles choisissent de s'investir dans l'information relative aux droits de l'enfant, dont 14% seulement sur la base de directives académiques...et 1/3 des enseignants se disent libres de ne pas le faire
- Un manque de visibilité sur les structures ressources dont les associations
- Les outils considérés comme les plus adaptés, le livre et le jeu, ne sont pas forcément ceux qu'enseignants et intervenants extérieurs utilisent le plus

Cette enquête a été réalisée gracieusement par Ariane Etudes

## La campagne de mobilisation contre la maltraitance des enfants

(AUTOMNE-HIVER 2008/2009)



**Enfants maltraités, ne les privez pas de leur enfance  
Appelez le 0800 05 1234**

A l'occasion des 20 ans du Numéro Vert, Enfance et Partage a déployé tout au long de l'automne et de l'hiver 2008-2009 une campagne nationale de mobilisation contre la maltraitance des mineurs.

Réalisée gracieusement par l'agence MC Saatchi GAD, cette campagne est relayée par de nombreux partenaires institutionnels et privés. Un **spot TV de 12"** mettant en scène les dommages irrémédiables causés aux enfants lorsque le silence recouvre les actes de maltraitance a été diffusé sur de nombreuses chaînes et réseaux de télévision (TF1, France 2, Canal +, MCM, Planète Justice, Jimmy...) et sur les sites Internet des partenaires de l'association.

Dans les rues de nombreuses villes de France, sur les Abribus, dans le métro parisien, les visages de ces deux enfants prématurément vieillis ont interpellé passants et voyageurs.

**100 000 affichettes** ont été apposées et **4 millions de flyers** distribués au grand public dans les **10 000 gendarmeries et commissariats de police de France** ainsi que dans les pharmacies et les lieux d'accueil des familles : mairies, écoles, services sociaux, centres culturels et de loisirs.

Les visuels de cette campagne sont régulièrement utilisés pour illustrer les questions de maltraitance et de droits de l'enfant, et notamment dans nombre de manuels scolaires.

## 300 bénévoles sur le terrain

C'est grâce à l'engagement quotidien de ses 300 bénévoles qu'Enfance et Partage peut accomplir ses actions de terrain. Tous suivent des formations qui leur sont dispensées gratuitement par l'association. Ces formations sont à la fois juridiques et psychologiques, et concernent ensuite, en fonction des missions, l'écoute au Numéro Vert, les actions de prévention et les missions d'administrateur ad hoc.

### Les écoutant(e)s du Numéro Vert

Au siège parisien, les écoutant(e)s du Numéro Vert écoutent, soutiennent, conseillent et orientent enfants et adultes qui appellent.

#### Témoignage de Marie-Pierre, écoutante au Numéro Vert

*« Psychologue nouvellement diplômée, j'ai toujours été très intéressée par la protection de l'enfance. Etre écoutante au Numéro Vert me permet de concrétiser mon engagement dans ce domaine, en apportant mon soutien à des appelants que je sens souvent dépassés par les situations dans lesquelles ils se trouvent. Lorsque l'on a l'impression d'avoir rassuré une personne en lui donnant des conseils sur ce qu'elle peut faire pour régler au mieux ses problèmes, on se sent vraiment utile. »*

### Les intervenant(e)s en prévention

Les bénévoles interviennent au sein des établissements scolaires auprès des enfants et adolescents (maternelle jusqu'au lycée) et auprès d'adultes (dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, les Instituts de Formation en Soins Infirmiers, les établissements de formation d'éducateurs et les gendarmeries) afin de les sensibiliser sur la problématique de la maltraitance.

#### Témoignage d'Hélène, bénévole à la prévention

*« Lors de mon parcours professionnel dans le domaine social, j'étais confrontée aux conséquences de la maltraitance. J'ai pris conscience que plus une victime parle tard et plus il lui est difficile d'agir et de se reconstruire, car l'enfance est le terrain où l'on marche toute sa vie. Je trouve donc essentiel d'intervenir en prévention auprès des enfants dès leur plus jeune âge. C'est une vraie satisfaction pour moi de mettre en commun nos différentes expériences et analyses au sein de l'équipe afin d'éviter aux enfants de subir des situations de maltraitance. »*

### Le suivi des dossiers

Les dossiers de signalement ouverts au Numéro Vert sont confiés au service juridique de l'association. Des bénévoles, formés et encadrés par une juriste professionnelle, étudient ensuite ces dossiers et contactent les différents services et institutions en rapport avec l'enfant. Si nécessaire, et en fonction de la situation de l'enfant en danger, ils font ensuite une transmission d'information préoccupante.

#### Témoignage de Valérie, bénévole au traitement des dossiers

*« Juriste de formation, devenir bénévole au service juridique m'est apparu comme une évidence. Au traitement des dossiers, j'interviens pour défendre au mieux les intérêts des enfants. Ils sont suivis tant que nous ne sommes pas assurés qu'ils sont hors de danger et dans la mesure où nos interlocuteurs (intervenants sociaux et éducatifs, services du Parquet...) nous le permettent. Puis, selon le cas, nous transmettons les informations au Procureur de la République ou au Conseil Général. Cette expérience bénévole m'a permis de découvrir un tissu communautaire et associatif et de soutenir de nombreuses victimes. »*

## Les communicant(e)s de l'association

Au sein des comités départementaux comme au siège à Paris, des bénévoles s'investissent dans le service communication et mènent à bien les différentes missions liées à la promotion d'Enfance et Partage ou à la recherche de partenariats financiers.

### Témoignage de Catherine, bénévole à la communication

*« J'ai décidé, il y a quelques mois, de consacrer une partie de mon temps à une mission de solidarité. Mon choix s'est porté sur Enfance et Partage qui défend une cause qui me tient à cœur : la maltraitance des enfants. Je contribue à la recherche de partenariats et à la mise en place des opérations de communication. Cet engagement me permet de consacrer du temps aux autres et de monter un projet en sortant de mon environnement habituel. »*

## Les administrateurs ad hoc

Leur rôle est de représenter l'enfant victime et de le guider dans les démarches judiciaires. L'administrateur ad hoc est désigné dans le cadre de procédures pénales ou civiles, lorsque les parents sont défaillants ou eux-mêmes auteurs de sévices.

### Témoignage de Chantal, responsable de la commission nationale des administrateurs ad hoc

*« Mon engagement chez Enfance et Partage est pour moi une façon de transmettre les notions de respect et d'amour que j'ai eu la chance de recevoir. Depuis 2000, le comité de la Loire a été nommé administrateur ad hoc. Nous avons alors accepté les désignations et rencontré les enfants victimes. Durant les procédures, nous restons à leurs côtés, répondons à leurs demandes et établissons un contact privilégié. Ces enfants nous accordent leur confiance après les durs moments qu'ils viennent de traverser. Certains m'ont d'ailleurs dit : tu es ma maman du tribunal. »*

## Les bénévoles des comités départementaux

Dans les comités départementaux, des bénévoles mènent également des actions d'aide sociale directe en faveur de familles en difficultés ou en situation économique précaire. Ils mettent en place des partenariats avec les entreprises locales et collaborent avec les structures institutionnelles. Certains d'entre eux s'investissent dans les actions internationales.

### Témoignage de Suzanne

*« Dès 1994, en songeant à ma retraite, j'ai éprouvé le besoin de donner un peu de mon temps à la cause des enfants victimes de maltraitance. J'ai donc intégré le comité de mon département où j'ai eu le sentiment de me sentir utile au sein d'une équipe soudée, amicale et solidaire. J'y ai découvert qu'en donnant un peu, on recevait beaucoup. Mon rôle au sein d'Enfance et Partage est interchangeable, car toutes les bénévoles sont formées pour accomplir les différentes missions du comité. »*

## Les comités départementaux d'Enfance et Partage

### Comité AIN (01)

8 passage Louise Michel - 01000 BOURG EN BRESSE  
☎ 04.74.21.07.77

*Délégué : Henry-Claude BUSCOZ*

### Comité ARDENNES (08)

5 rue Jean Moulin  
08000 CHARLEVILLE MEZIERES  
☎ 03.24.59.90.90 ☎ 03.24.59.90.90

*Délégué : Olivier NOEL*

### Comité AUDE (11)

Maison des associations - 10 rue Ancien port des Catalans  
11100 NARBONNE  
☎ 04 68 90 41 09 ☎ 04 68 90 41 09

*Déléguée : Thérèse FERRIER-MAGNE*

### Comité AVEYRON (12)

30 rue de la Barrière - 12000 RODEZ  
☎ 05.65.67.17.60 ☎ 05.65.67.17.60

*Déléguée : Gisèle AUSSEL*

### Comité CALVADOS (14)

33 rue de l'homme de bois - 14600 HONFLEUR  
☎ 02.31.89.29.86

*Délégué : Patrick DURAND*

### Comité CHARENTE MARITIME (17)

28 rue de l'Aunis - 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS  
☎ 05 46 35 11 83 ☎ 05 46 35 11 83

*Déléguée : Pierrette ALLIN*

### Comité FINISTERE (29)

41 rue Kerfeunten - 29000 QUIMPER  
☎ 02 98 95 22 74 ☎ 02 98 95 32 38

*Déléguée : Jacqueline BERTHIER*

### Comité HAUTE GARONNE (31)

6 rue Jean Marie Arnaud - 31320 CASTANET TOLOSAN  
☎ 05 61 81 75 09 ☎ 05 61 81 75 09

*Déléguée : Dominique BALESTRACCI*

### Comité HERAULT (34)

Espace Martin Luther King - 27 boulevard Louis Blanc  
34000 MONTPELLIER  
☎ 04 67 60 30 30 ☎ 04 67 60 45 25

*Déléguée : Emmanuelle CARRETERO*

### Comité ILLE ET VILAINE (35)

Chambre d'Agriculture - Rond Point Maurice Le Lannou  
CS 14226 - 35042 RENNES CEDEX  
☎ 02 23 48 27 82

*Délégué : René MELOU*

### Comité JURA (39)

27 rue de la Sous-Préfecture - Porte 25 - 39100 DOLE  
☎ 03.84.72.38.38

*Déléguée : Christine REPESSE*

### Comité LOIRE (42)

54 rue Désiré Claude - 42100 SAINT ETIENNE  
☎ 04.77.41.77.77 ☎ 04.77.21.17.73

*Déléguée : Annick DUCHAMP*

### Comité NIEVRE (58)

Maison des Eduens - Allée des Droits de l'enfant - Bureau  
n° 9 58000 NEVERS  
☎ 03.86.21.13.31

*Déléguée : Brigitte LENFANT*

### Comité NORD (59)

Maison des associations Marc Lefranc - 159 rue du  
Quesnoy - 59300 VALENCIENNES  
☎ 03.27.29.70.70 ☎ 03.27.29.71.97

*Déléguée : Nathalie PRISSETTE*

### Comité RHONE L (69)

7 rue Major Martin - 69001 LYON  
☎ 04.78.36.04.70 ☎ 04.78.36.04.70

*Déléguée : Edith LEFEBVRE*

### Comité RHONE V (69)

231 rue Bointon - 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE  
☎ 04.74.62.10.62

*Déléguée : Marie-Pierre COLOMBEL*

### Comité YVELINES (78)

5 bis résidence des Maréchaux  
78700 CONFLANS STE HONORINE  
☎ 01.34.90.14.99

*Déléguée : Danielle KORN*

### Comité ESSONNE (91)

75 avenue du Général de Gaulle - 91210 DRAVEIL  
☎ 01.69.83.19.80 ☎ 01.69.83.19.80

*Déléguée : Corinne GUERROUANI*

### Comité HAUTS DE SEINE (92)

Maison des associations - Bureau n°6  
15 avenue Jean-Baptiste Clément - 92140 CLAMART  
☎ 01.46.64.47.46 ☎ 01.46.64.47.46

*Déléguée : Odile LESEIGNEUR*

### Comité VAL DE MARNE (94)

Centre Marius Sidobre - 26 rue Emile Raspail - 94110  
ARCUEIL  
☎ 01 46 65 45 34

*Déléguée : Béatrice CHEVASSUS*

### Comité REUNION (974)

15 E rue du Père Favron - Ravine Blanche  
97410 SAINT PIERRE  
☎ 02 62 27 79 92 ☎ 02 62 27 79 92

*Déléguée : Marie-José RICHARD*

## Contacts Enfance et Partage

Audrey Donnenfeld, Attachée de presse  
06 30 10 76 90 – [presse@alloparentsbebe.org](mailto:presse@alloparentsbebe.org)

Laure Brunel, Responsable de la communication  
01 55 25 65 63 - [laure.brunel@enfance-et-partage.org](mailto:laure.brunel@enfance-et-partage.org)



**ENFANCE ET PARTAGE**  
**NON A LA MALTRAITANCE**

Enfance et Partage : 2-4 cité de l'Ameublement 75011 Paris

[www.enfance-et-partage.org](http://www.enfance-et-partage.org)